

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Boissiera : mémoires de botanique systématique |
| Herausgeber: | Conservatoire et Jardin Botaniques de la Ville de Genève |
| Band: | 47 (1993) |
| Artikel: | Centre nature et jardin botanique : des outils pédagogiques au service de l'éducation à la protection de la nature |
| Autor: | Gingins, François |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-895441 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

175^e anniversaire du Jardin botanique de Genève

Colloque international sur le thème

Nature et Jardins botaniques au XXI^e siècle

Genève — 2-4 juin 1993

Centre nature et jardin botanique: des outils pédagogiques au service de l'éducation à la protection de la nature

François GINGINS

Centre LSPN (Ligue suisse pour la protection de la nature) de Champ-Pittet,
CH-1400 Cheseaux-Noréaz/Yverdon, Suisse.

RÉSUMÉ

GINGINS, F. (1993). Centre nature et jardin botanique: des outils pédagogiques au service de l'éducation à la protection de la nature.

Comptes-rendus du colloque "Nature et Jardins botaniques au XXI^e siècle", Genève, 2-4 juin 1993.
Boissiera 47: 114-121.

L'éducation pour l'environnement est un principe d'enseignement interdisciplinaire qui:

- met en relation l'homme et son environnement,
- traite l'environnement dans sa globalité,
- relie les connaissances (approche systémique),
- entraîne à penser globalement et agir localement,
- éduque au jugement, à la prise de décision, forme aux vraies valeurs, entraîne des comportements, incite à l'action, rend responsable,
- fait appel aux capacités relationnelles, sensorielles et de bien-être,
- transmet des connaissances.

L'éducation à la protection de la nature est partie intégrante de l'éducation pour l'environnement. Elle s'initie par une visite sur le terrain naturel où elle puise toute sa force dans la curiosité, l'observation, la récolte d'informations. Par ce contact direct avec la nature indigène les conditions nécessaires à un projet pédagogique sur la protection de la nature sont réunies.

Un Centre nature, tel celui de la LSPN (Ligue suisse pour la protection de la nature) à Champ-Pittet près d'Yverdon, joue un rôle important d'initiateur d'activités sur le terrain. Situé à l'orée d'une réserve naturelle de 40 ha, le Centre met à disposition du public un réseau de sentiers-nature marais, forêt et champêtre. Complété par un laboratoire écologique public, des expositions artistiques et thématiques et un montage en multivision de sensibilisation, le Centre offre les possibilités idéales pour appuyer le public et un corps enseignant, souvent désécurisé par l'approche du terrain.

Le renforcement de l'éducation à la protection de la nature passe par une extension des activités à un très large public. Les campagnes éducatives (Rivières-Cordon bleu; Opération "Trous de pics"), lancées à partir du Centre nature ou de jardins botaniques permettent d'entraîner de nombreuses classes dans des projets pédagogiques marquants.

Un véritable "lobbying" de l'éducation à la protection de la nature est indispensable pour l'ancrer dans les lois, les programmes scolaires, la formation des enseignants, leur perfectionnement et l'introduction de bons moyens d'enseignements. Un Centre suisse d'éducation pour l'environnement est en préparation. Le Centre nature et les jardins botaniques doivent jouer un rôle moteur dans toute initiative de développement de l'éducation pour l'environnement. La responsabilité consciente de la population vis-à-vis de l'environnement est le meilleur gage de protection et de conservation de la nature.

ABSTRACT

GINGINS, F. (1993). Nature Centre and botanical gardens, educational tools in conservation of nature.

Comptes-rendus du colloque "Nature et Jardins botaniques au XXI^e siècle", Genève, 2-4 juin 1993.
Boissiera 47: 114-121.

Environmental education is an interdisciplinary teaching principle which:

- brings together man and environment,
- considers environment globally,
- binds together various knowledges (systemic approach),
- trains to think globally and act locally,
- trains judgment and decision taking, teaches sound values, trains behaviour, urges to action and to behave responsibly,
- appeals to relational and sensorial capacities, and to well-being,
- transmits knowledge.

Education for nature conservation is an integral part of environmental education. It starts with a field trip from which all its strength is extracted through curiosity, observation and informations collecting. Through this direct contact with the local nature, the necessary conditions for an educational project towards nature conservation are brought together.

A Nature Centre, like the one of LSPN (Swiss League for Nature conservation) at Champ-Pittet near Yverdon, plays an important part for initiating field activities. Located at the border of a 40 ha nature reserve, the Centre brings to the public's disposal a network of trails in the nature in forests, grasslands and marshes. Together with a public ecological laboratory, artistic and thematic exhibitions, and a sensibility-rasing show, the Centre brings together ideal facilities to help public and teachers who often feel bewildered by the field approach.

Reinforcing environmental education goes through an extension of the activities to a very broad audience. Education campaigns (Blue Ribbon Rivers, Woodpecker Holes Operation) launched from the Nature Center or botanical gardens can help to incorporate numerous classes in important pedagogic projects.

A real lobbying of environmental education is essential to bring it into policies, shool curriculum, teachers training and perfecting, and launching of good teaching means. A Swiss centre of environmental education is in preparation. The Nature Centre and botanical gardens must play a mainspring part in any initiative towards development of environmental education. The conscious responsibility of the population towards environment is the best guarantee of nature conservation.

1. Introduction

En Suisse, l'éducation pour l'environnement dépend principalement d'initiatives privées. Les associations de protection de l'environnement (LSPN et WWF) investissent annuellement plus de

deux millions de francs dans l'éducation. Seuls quelques cantons (5), jouent des rôles pionniers en se dotant d'un service spécialisé d'éducation pour l'environnement.

Au-delà des déclarations d'intentions, personne ne conteste l'importance première de l'éducation pour l'environnement. Nous sommes forcés de constater que l'école n'est pas pressée d'introduire un nouveau principe éducatif interdisciplinaire, difficile à intégrer dans les plans d'études et les grilles-horaire. Les obstacles à surmonter sont encore nombreux, mais je vais décrire quelques initiatives qui contribuent à construire cet enseignement indispensable.

2. Définition de l'éducation pour l'environnement (EE). Place de l'éducation à la protection de la nature

Orientation de l'éducation pour l'environnement

Depuis la conférence de Tbilissi organisée par l'UNESCO en 1977, il est généralement reconnu que l'éducation pour l'environnement se comprend comme une contribution active vis-à-vis de l'environnement naturel, social et construit par l'homme (rapport final, Eulefeld/Kapune, 1979). Un document réalisé en Suisse qualifie l'éducation pour l'environnement comme éducation civique et une aptitude à la résolution autonome de problèmes (Meylan, Kyburz-Graber, Müri, 1988). Elle doit partir du milieu de l'enfant et le mener vers des attitudes réfléchies et à des actions concrètes. De récentes études américaines mettent l'accent sur l'acquisition de nouveaux comportements, tout en se prononçant contre une vue simplifiée, selon laquelle un comportement respectueux de l'environnement ne s'acquiert que par le biais de savoirs et d'attitudes (Hungerford & Volk, 1990; Ramsey & al., 1989). L'objectif global vise: "to aid citizens in becoming environmentally knowledgeable and, above all, skilled and dedicated citizens who are willing to work, individually and collectively, toward achieving and/or maintaining a dynamic equilibrium between quality of life and quality of the environment" (Hungerford & Volk, 1990).

De même, le chapitre 36 de l'agenda 21 du Sommet de la terre à Rio évoque l'importance de l'éducation pour le développement d'une prise de conscience concernant l'environnement et l'éthique: "Education (...) is also critical for achieving environmental and ethical awareness, values and attitudes, skills and behaviour consistent with sustainable development and for effective public participation in decision-making."

La capacité d'agir écologiquement qu'il faut développer ne doit pas s'arrêter à l'action individuelle, privée, mais doit s'étendre à l'action publique. A ce propos, la littérature américaine parle de "citizenship skills". Les hommes doivent apprendre à assumer des responsabilités par rapport à l'environnement et à se comporter en tenant compte de leur dépendance des ressources biologiques et de la limitation de la biosphère. Cependant il faut garder à l'esprit que l'école n'est qu'un paramètre parmi d'autres qui influent sur la prise de conscience concernant l'environnement et sur l'action réelle, comme le démontre la figure 1.

L'éducation pour l'environnement en général

But de l'éducation pour l'environnement

1. Le but de l'éducation pour l'environnement vise à soutenir la société à assumer sa responsabilité vis-à-vis de l'environnement. L'éducation pour l'environnement aide l'homme à
 - adopter une attitude envers l'environnement telle qu'il puisse y vivre avec dignité et se développer culturellement
 - permettre aux autres êtres vivants la survie et un développement propre à l'espèce
 - respecter le paysage naturel et culturel.

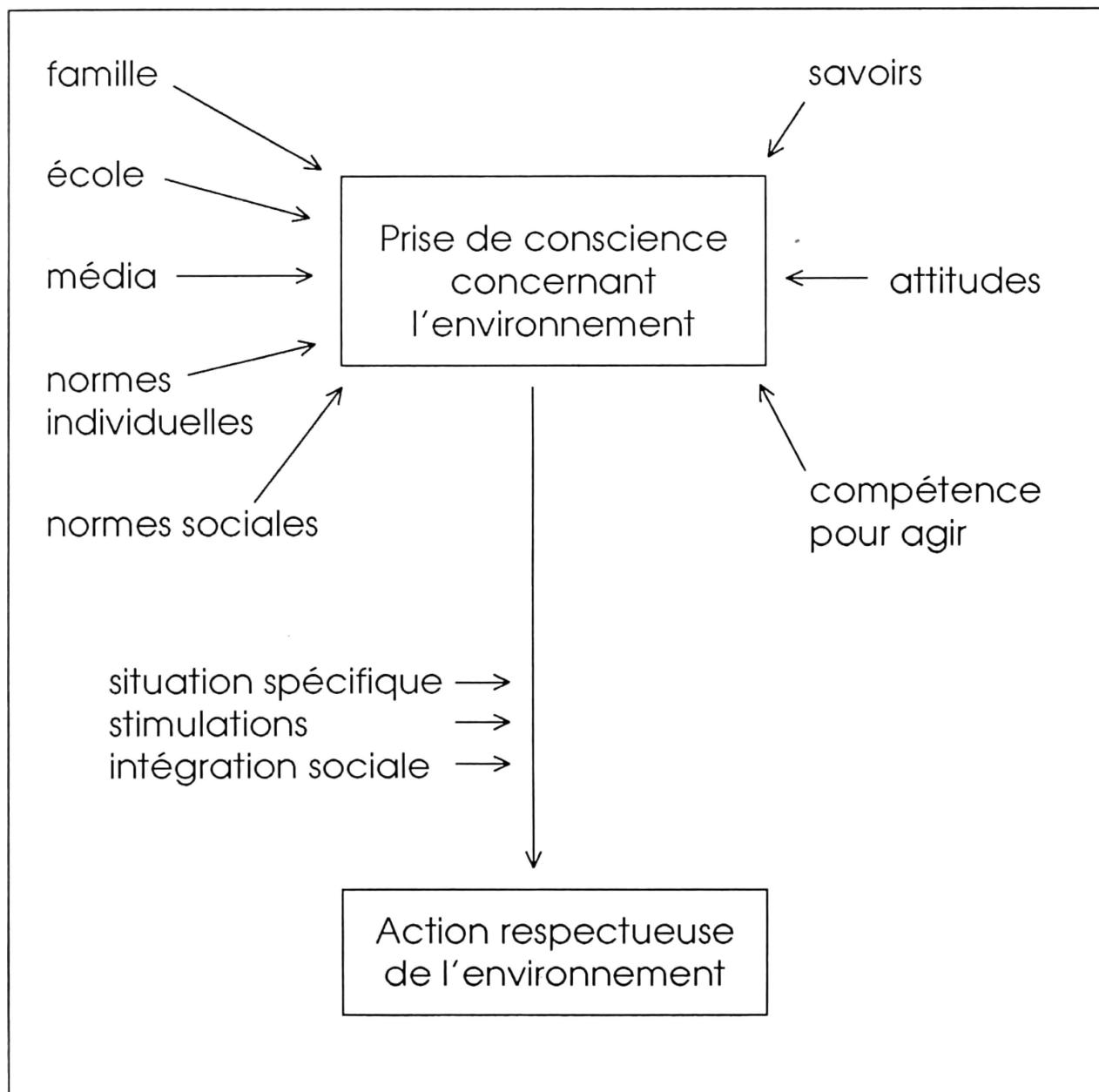


Fig. 1. — Développement de la conscience environnementale et sa transposition en action respectueuse de l'environnement
(Dr. R. Kyburz-Graber, 1992).

Pour parvenir à ce but

2. Il faut une éducation

- qui transmette à l'homme une relation solide avec l'environnement, du point de vue émotionnel et éthique
- qui transmette la compréhension et les savoirs relatifs à l'environnement
- qui transmette des facultés qui conduiront à un comportement respectueux de l'environnement.

Objectifs de l'éducation pour l'environnement, précisés par l'UNESCO (1977)

1. La prise de conscience:

- aider les individus et les groupes sociaux à prendre conscience de l'environnement global et des problèmes annexes,
- les aider à se sensibiliser à ces questions d'environnement.

2. Les connaissances:

- aider les individus et les groupes sociaux à acquérir une compréhension fondamentale de l'environnement global, des problèmes annexes, de la présence de l'humanité dans cet environnement, de la responsabilité et du rôle critiques qui lui incombent.

3. Les attitudes:

- aider les individus et les groupes sociaux à acquérir des valeurs sociales, de vifs sentiments d'intérêt pour l'environnement, une motivation assez forte pour vouloir participer activement à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

4. Les compétences:

- aider les individus et les groupes sociaux à acquérir des compétences nécessaires à la solution des problèmes d'environnement.

5. La capacité d'évaluation:

- aider les individus et les groupes sociaux à évaluer des mesures et des programmes d'éducation en matière d'environnement en fonction de facteurs écologiques, politiques, économiques, sociaux, esthétiques et éducatifs.

6. La participation:

- aider les individus et les groupes sociaux à développer leur sens des responsabilités et leur sentiment d'urgence devant les problèmes d'environnement, afin qu'ils garantissent la mise en œuvre des mesures propres, à résoudre ces problèmes.

On constate aisément que cette manière de caractériser l'éducation pour l'environnement vise essentiellement à obtenir des modifications d'attitudes et de comportements. En cela elle constitue une véritable Education du citoyen ou Education à la citoyenneté (A. Giordan, 1991). Cette éducation aux responsabilités presuppose une priorité aux analyses de cas, aux réflexions critiques, aux débats et à l'acquisition de compétences. Ce ne sera pas "Apprendre et admettre" mais "Comprendre pour agir".

L'éducation à la protection de la nature est partie intégrante de l'éducation pour l'environnement. Elle se réfère à la nature, objet principal d'étude, terrain d'expérimentation, de découverte

permettant de vivre une expérience primordiale. L'excursion dans le milieu naturel aiguise la curiosité, apprend l'observation, garantit l'émotion et la récolte d'informations. Par un contact direct avec la nature indigène, les conditions nécessaires à un projet pédagogique sur la protection de la nature sont réunies.

3. Centre nature et jardin botanique: outils pédagogiques?

Nous définissons le projet pédagogique comme une activité-cadre (centre d'intérêt) sur un sujet. Toutes les disciplines scolaires sont mises au service du projet. Dans le domaine environnemental, le projet devrait aborder un sujet socio-écologique. Il est d'importance primordiale pour l'action de l'individu, qu'il acquière une responsabilité croissante vis-à-vis de son environnement personnel. Cela presuppose que l'on parte de la situation sociale des personnes concernées pour traiter des thèmes relatifs à l'environnement.

L'éducation à la protection de la nature sera initiée par des activités de terrain. Source de richesses et d'émerveillement, la nature multiple permet de découvrir la beauté et la valeur irremplaçable des espèces. Elle puise toutes ses ressources dans l'observation de la nature. L'approche, tous sens en éveil, permet un contact et une relation affective optimale avec l'environnement naturel. Les élèves doivent avoir l'occasion de vivre et comprendre la nature. De plus ils doivent pouvoir s'engager en faveur de la protection de la nature. Découvrir la nature avec la tête, le cœur et les mains, pour acquérir une expérience permettant un changement d'attitude et développant une capacité d'action. L'expérience de la nature, dans un jardin botanique ou dans un biotope naturel, est primordial pour le public. Elle aide à établir ce contact étroit, sensoriel et émotionnel, avec la nature.

De tout temps, l'éducation pour l'environnement a été attribuée et pratiquée par les sciences naturelles. L'éducation à la protection de la nature a été à l'origine de l'éducation pour l'environnement. La nature reste le terrain fertile de la découverte des richesses de la biodiversité et de la beauté.

Les outils pédagogiques

Le jardin botanique, par ses Ateliers verts, son Jardin des senteurs et du toucher, offre des opportunités de travail et de sensibilisation importantes du public et des écoles. Les excursions dans la nature indigène, organisées par le jardin botanique, représentent une véritable initiation à la flore.

Un Centre nature, tel celui de la LSPN (Ligue suisse pour la protection de la nature) à Champ-Pittet près d'Yverdon, joue un rôle important d'initiateur d'activités sur le terrain. Situé à l'orée d'une réserve naturelle de 40 ha, le Centre met à disposition du public un réseau de sentiers-nature marais, forêt et champêtre. Complété par un laboratoire écologique public, des expositions artistiques et thématiques et un montage en multivision de sensibilisation, le Centre offre les prestations idéales pour appuyer le public et le corps enseignant. Ces derniers étant souvent mal préparés à l'approche du terrain, d'où la crainte et l'insécurité qu'inspire la sortie. Ils s'en remettent avec soulagement aux biologistes qui guident les excursions.

En éducation à la protection de la nature il existe une foule d'opportunités d'entrer en contact:

- jeux d'approche de la nature par les sens selon J. Cornell,
- excursions et travaux de terrain, par ex. pêche à l'étang,
- étude en laboratoire des organismes vivants,
- construction de nichoirs, pose et observation suivie,
- récolte de plantes comestibles et préparation d'un repas,
- etc.

4. Extension des activités d'éducation pour l'environnement à une large population. Exemple les campagnes d'EE de la LSPN

Pour toucher un large public et étendre l'éducation à la protection de la nature dans un grand nombre de classes, la LSPN a développé l'idée de campagnes d'éducation. Il s'agit de proposer un projet éducatif auquel adhèrent les enseignants et leurs classes.

Rivière-Cordon bleu

En 90-91, une action nommée "Rivière-Cordon bleu" a été lancée. Basée sur les bioindicateurs de rivière, l'étude de terrain prend ses sources dans la biologie. Les classes étudient plusieurs transects sur la rivière de leur commune et échangent leurs résultats avec les autres classes situées en amont et en aval. Ils se trouvent ainsi reliés par la rivière, véritable cordon bleu. En seconde partie les participants sont invités à transposer leurs résultats en prenant contact avec les autorités, les médias, en créant une exposition, en adhérant à un réseau d'échange international (GREEN), etc. Cette phase représente une véritable éducation à la citoyenneté.

Selon A. Giordan, les phases d'un projet doivent nécessairement comporter les étapes suivantes:

1. identifier les problèmes dans une situation locale donnée (qualité du paysage et de l'eau),
2. analyser les causes, leurs interrelations et les hiérarchiser (recherche des rejets polluants),
3. rechercher des solutions alternatives (interviews de responsables, visions),
4. proposer des actions pour tenter de les mettre en œuvre (nettoyages, résolutions).

Résultats: 19 rivières suisses explorées par 300 classes et 6000 élèves.

Un moyen d'enseignement a été préparé pour les enseignants.

Les raisons du succès sont: sujet bien cadre, travaux de terrain bien cernés et décrits dans le moyen d'enseignement, fiches de terrain préparées. Ce projet "clé en main" a apporté une sécurisation aux maîtres et les conditions-cadre pour favoriser la sortie sur le terrain.

Opération "Trous de pics"

En 92-93, une autre action a été lancée auprès des écoles. Cette action est une invitation au recensement des arbres à cavités en forêt. De plus elle a pour objectif de rendre les élèves attentifs à l'importance de la présence de bois mort dans la forêt. Cette action a été réalisée avec l'appui des forestiers.

Elle a drainé la participation de 500 classes, soit plus de 10.000 élèves.

Un moyen d'enseignement a été préparé pour les enseignants.

5. Lobbying de l'EE — Crédit d'un centre suisse d'EE

Du besoin au projet

Depuis la conférence d'éducation pour l'environnement organisée par l'UNESCO en 1977 à Tbilissi, la nécessité de l'éducation pour l'environnement est reconnue dans le monde entier. De nombreux postulats et programmes plaident en faveur de son établissement et de sa promotion. Dans beaucoup de pays, son développement a atteint un niveau remarquable.

En Suisse aussi, de nombreuses initiatives ont été entreprises et des progrès considérables accomplis. Mais en même temps, des lacunes se sont manifestées:

- il faut maintenant, une coordination, un travail en réseau et un regroupement des forces, pour assurer la poursuite et le développement des initiatives entreprises et conférer à l'éducation pour l'environnement une influence étendue et la force percutante nécessaire.

Le projet: Centre suisse d'éducation pour l'environnement

L'objectif vise à assurer les acquis, à combler les lacunes existantes et à augmenter l'efficacité afin d'offrir à l'éducation pour l'environnement en Suisse ses lettres de noblesse. Il permettra de répondre à l'exigence de la protection de l'environnement, à savoir, former des citoyennes et citoyens à un comportement respectueux vis-à-vis de l'environnement.

Le moyen d'atteindre ce but est la création et l'exploitation d'un centre de coordination et d'animation en matière d'éducation pour l'environnement national et d'économie mixte.

Sa mission principale sera de soutenir et de promouvoir les structures et les initiatives déjà existantes dans le domaine de l'éducation pour l'environnement, c'est-à-dire libérer des synergies.

Le centre assistera la Confédération, les cantons et les particuliers à organiser et à réaliser des prestations et des projets d'éducation pour l'environnement, les connectera dans un réseau et mettra à leur disposition des offres et des prestations au niveau

- de la coordination/conseil à l'échelle nationale et internationale,
- du développement/animation/évaluation de projets, de méthodes, de structures et de la recherche relatifs à l'éducation pour l'environnement,
- de l'information/documentation.

L'exploitation du centre est assurée par un organisme responsable sous forme de fondation regroupant la Confédération, les cantons et les organisations de protection de l'environnement. Cet organisme garantit le fonctionnement d'un centre dont la dotation ne dépasse pas 10 collaboratrices et collaborateurs représentant les trois langues officielles; français, allemand et italien.

Le financement des charges annuelles d'exploitation, qui s'élèveront à 1,4 million de francs, sera couvert par les contributions régulières de l'organisme responsable et du revenu du capital de la fondation.

Sa création devrait, sauf difficultés majeures, avoir lieu début 1994.

6. Conclusions

Les Centres nature, musées, jardins botaniques et conservatoires sont des outils pédagogiques indispensables de l'éducation à la protection de la nature. Ils permettent, par la réunion de connaissances spécifiques et la maîtrise du terrain, une approche des milieux naturels pour l'école et le grand public. Ils permettent de pallier à certains déficits des institutions scolaires. Les structures d'appui, tels que jardins botaniques et Centres nature, sont des lieux privilégiés, attractifs, car extra-scolaires. Une animation pédagogique de qualité, introduit des intervenants extérieurs à l'école et constituent un enrichissement de la formation.